

Commune de

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 22 mars 2020

BAIX (07)

ARRETE MUNICIPAL PRONONCANT LA FERMETURE
DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS NON COUVERTS,
TERRAIN DE BOULES, PLATEAU MULTISPORT, TERRAIN DE TENNIS ET
STADE

Le Maire de la Commune de BAIX (Ardèche),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction ;

Vu l'état d'urgence liée à la crise sanitaire Covid 19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 et le décret du 16 mars 2020 ;

Vu les recommandations du 21 mars 2020 et les dernières consignes de l'État ;

Considérant l'aggravation de la situation sanitaire liée au Covid 19 :

ARRETE

Article 1 : Afin d'éviter tout regroupement de population, **les aires de jeux et les équipements sportifs non couverts suivants : terrain de boules, plateau multisport, terrain de tennis et stade sont interdits d'utilisation.**

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame le Préfet de l'Ardèche ainsi qu'au commandant de la brigade de gendarmerie. Une copie sera affichée en Mairie.

Fait à BAIX, le 22 mars 2020
Le Maire, Yves BOYER

